UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1868-1869.

DISCOURS INAUGURAL & RAPPORT DU RECTEUR

M. CH. DE CUYPER.

PROGRAMME DES COURS.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

LIÉGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1868

LA CIVILISATION & LA SCIENCE.

DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liége, le 13 octobre 1868

PAR

M. Ch. DE CUYPER

Recteur.

Messieurs,

C'est dans la faculté que Dieu a concédée à l'homme d'utiliser toutes les forces de la nature que réside la source des progrès successifs de l'Etat social. Tous ces élans inouis des arts industriels, toutes ces découvertes fécondes qui, même au milieu de circonstances désavantageuses, ont hâté le développement de l'humanité, ne sont que des applications heureuses de cette faculté, applications qui étendent, avec notre empire matériel sur la terre, le domaine de l'intelligence.

Envisagée d'une manière générale, la civilisation est soumise à l'influence de causes physiques et morales. La nature des territoires, les moyens de communications, la religion, la forme du gouvernement, peuvent favoriser ou arrêter l'extension des bases constitutives de toute société humaine. J'abandonne aux philosophes l'appréciation de ces diverses influences et je ne veux pas discuter les opinions divergentes qu'ils ont émises sur ces graves questions. Je me borne à constater un seul fait, général, universel, c'est que sous toutes les latitudes, sous toutes les formes de gouvernement, de religion, la véritable civilisation a toujours été accompagnée du progrès de la science.

Quelques esprits craintifs ou chagrins, effrayés ou offusqués de l'éclat des sciences, des splendeurs de l'industrie, ont prononcé la condamnation de la civilisation savante et industrielle.

D'après eux, le culte du devoir, la vertu du sacrifice s'effaceraient devant le développement des lumières de l'esprit. Mais vous vous sentez rassurés contre ce jugement qui fait de la vieille et savante Europe une société barbare relativement aux anciens âges, lorsque vous voyez ces prétendus réformateurs confondre la liberté avec l'anarchie, les vraies croyances religieuses avec le fanatisme, le progrès avec la licence.

Ce n'est pas lorsque, par le concours des esprits, la force de l'intelligence toute réfléchie et éclairée par l'expérience, prévient les erreurs et bat en ruines les systèmes sans fondement, que vous devez craindre de voir le dix-neuvième siècle égarer l'humanité dans des voies incertaines et périlleuses.

Ouvrez les pages de l'histoire, prenez la société à une époque quelconque, vous verrez toujours l'action directrice du mouvement social se composer de la portion de volonté et d'efforts individuels que chacun sacrifie à l'avantage de tous, et c'est en raison de la grandeur de ce sacrifice que s'affirme le perfectionnement général, que se fortifient le sens moral et le bien-être matériel.

Les découvertes scientifiques, à l'égal des systèmes philosophiques qui mettent en pratique les plus grands principes moraux, sont l'expression du développement rationnel de l'état social. Ce n'est que lorsque la société est arrivée à un certain degré de progrès que certaines découvertes peuvent et doivent être faites. La pensée universelle est dirigée dans une voie déterminée, et si ce n'est telle individualité, ce sera telle autre qui atteindra le but où des horizons nouveaux ouvriront des champs nouveaux à l'esprit de recherches. Honorons les auteurs des grandes découvertes, mais abandonnons ces mesquines questions de priorité et de propriété. Toute découverte appartient à l'époque et à la Société toute entière plus qu'à l'individu, et il n'en est pas une qui ait jailli isolée de l'esprit d'un seul homme, dans un seul pays.

Ce fut après avoir muri sa pensée par la méditation des ouvrages de Descartes et de Képler que Newton apparut dans toute sa grandeur. Denys Papin, Savery, Cawley, Newcommon avaient précédé Watt dans l'application de la force motrice de la vapeur.

Si les immenses développements que la science et l'art ont

acquis de nos jours, ne devaient contribuer qu'à augmenter la somme de bien-être à laquelle l'homme est réservé, si ces progrès n'avaient pas réagi sur sa conscience, développé en lui le sentiment du vrai et ajouté à la puissance de son entendement, si, en un mot, ils ne tendaient pas chaque jour à fortifier par l'esprit d'examen la connaissance du devoir, j'hésiterais, Messieurs, à signaler encore aujourd'hui à votre attention, la marche sûre et rapide avec laquelle la société avance chaque jour dans cette voie.

Heureusement, je puis invoquer ici le grand Newton lui-même. C'est en perfectionnant la science, dit-il, qu'on peut espérer d'arriver au perfectionnement de la morale.

Mais comment oser comparer les admirables conceptions du génie, qui, s'élevant aux lois des mouvements planétaires, et de ces lois au principe de la gravitation universelle, a posé les premiers éléments de la science générale de la nature; comment oser les comparer aux faits matériels de notre pratique industrielle? C'est que ces faits sont les conséquences directes, immédiates des découvertes scientifiques, et c'est par eux que la science se fait bénir dans les masses.

Tout se lie, tout s'enchaîne dans les travaux de l'esprit humain. Il n'est pas un perfectionnement matériel qui n'ait sa cause dans une vérité scientifique et l'on peut dire que ces travaux gigantesques, ces manufactures, ces usines, qui s'élèvent de toutes parts, sont autant de monuments qui accusent l'ardeur avec laquelle le dix-neuvième siècle poursuit le culte des sciences.

Cette heureuse alliance de la science et des arts industriels a jeté, par les découvertes et les inventions utiles, sur les vingt-cinq dernières années qui viennent de s'écouler, un éclat qu'aucune époque antérieure n'a pu atteindre.

Jamais l'esprit de recherche n'a mis plus d'ardeur à la poursuite de la vérité. Voyez-le interroger notre globe sur sa constitution, son histoire dans le monde planétaire, sa place dans la création; rechercher l'origine des espèces, l'antiquité de l'homme; sonder l'immensité de l'espace et parcourir, la balance et le compas à la main, les mondes infinis qui le peuplent, analyser même la matière qui les compose; s'élever

au-dessus des nuages dans les hautes régions de l'atmosphère ; traverser les glaces polaires, les déserts et les forêts vierges ; franchir les montagnes inaccessibles et plonger dans les profondeurs de l'Océan, ou dans les entrailles de la terre ; rechercher des millions d'êtres organisés dans un espace que l'œil considérait comme un infiniment petit en étendue, et entrevoir dans la vibration lumineuse l'infiniment petit en durée. — Partout ses généreux efforts arrivent chaque jour à de nouvelles découvertes, partout il trouve des applications fertiles.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous expose ici le résumé de toutes les découvertes importantes faites dans les différentes branches des connaissances humaines. Mais permettez-moi de m'arrêter quelques instants à la science que l'on peut considérer comme la plus sublime de toutes, et la plus hautement utile peut-être, sur laquelle l'homme ait fixé son attention. Vous avez nommé l'astronomie à qui la navigation doit sa sûreté, le commerce son extension, la géométrie sa perfection. L'astronomie qui, élevant l'esprit au-dessus des préjugés vulgaires, le dégageant des liens matériels, l'initie par des études audacieuses à la philosophie de l'univers, et tient l'âme éveillée au sentiment de l'immortalité.

Tycho Brahé, par la mesure exacte des positions des astres ; Copernic, par sa théorie du système solaire ; Galilée, par l'application du télescope ; Képler, par la découverte des lois qui régissent le monde planétaire, avaient fait des pas immenses vers la connaissance exacte de la constitution de l'univers. Mais il était réservé à Newton de nous enseigner les principes généraux des mouvements célestes, au moyen de la loi de la gravitation. Ce grand génie laissa à ses successeurs le soin de développer cette loi dans toutes ses conséquences, et après lui, Clairaut d'Alembert, Bernouilli, Mac Laurin, Euler, Lagrange, Laplace, Gauss, Poisson, Airy et tant d'autres géomètres ont complété les travaux qu'il n'avait qu'ébauchés.

S'il a fallu des siècles pour apprendre à connaître notre système planétaire, pour reporter à la gravitation universelle des phénomènes en apparence si différents, tels que les mouvements des planètes et des comètes, leurs perturbations, le flux

et le reflux de la mer, la variation de la pesanteur à différentes latitudes, la précession des équinoxes, la nutation de l'axe terrestre, quelle devra être la durée de temps pour rompre les dernières barrières des cieux et soumettre au calcul le travail incessant de leur transformation.

A peine l'astronomie sidérale, guidée par les observations de William Herschell, et les calculs de Struve, de Savary et d'Encke, a-t-elle étendu aux étoiles les lois des mouvements qu'exécutent les corps de notre propre système, démontré les rotations de soleils tournant autour d'autres soleils et entraînant probablement avec eux des cortéges de planètes et de satellites, que, franchissant l'espace d'abîmes en abîmes, ajoutant l'infini à l'infini, elle atteint les nébuleuses dont le nombre et la distance anéantissent l'imagination.

La lumière émanée de ces centres brillants depuis des centaines, des milliers et des millions d'années, vient étaler sur le spectre qu'elle laisse dans nos appareils, les matières qui les composaient dans des temps reculés que notre esprit a peine à concevoir.

Dans ces recherches sur la constitution physique des astres, l'étude du soleil devait se placer au premier rang. N'est-il pas le grand ingénieur qui préside à tout le mouvement qui s'agite sur la terre, la source immense de toutes les forces dont nous pouvons disposer? C'est sa chaleur qui, emmagasinée dans nos couches de charbon à l'époque de la période houillère, chauffe nos foyers et anime nos usines; c'est elle encore qui, par les eaux qu'elle soulève en vapeur, alimente nos fleuves et nos rivières, et par la dilatation de l'air détermine les courants atmosphériques qu'utilisent la navigation et la mécanique.

Que sont cette chaleur et cette lumière dont l'influence commande l'univers entier avec une énergie telle qu'il n'est pas un point éloigné de l'espace où elles ne pénètrent, pas un atôme qui puisse résister à leur action.

Comment s'opère leur rénovation pour réparer la dépense constante de leur émission?

Ici se présente le plus grand principe peut-être que la science moderne soit parvenue à établir, celui de la corrélation et de la

conservation des forces sur lequel Robert Mayer a établi toute la dynamique céleste.

Faut-il, avec ce grand physicien, admettre que les corpuscules pondérables qui peuplent les espaces solaires, sollicités par une énergique attraction, se précipitent sans cesse vers le soleil avec une vitesse qui dépasse 600 kilomètres par seconde, et que cette vitesse anéantie se transformant en chaleur, ils atteignent une température qui est plus de 9000 fois celle que dégagerait, en brûlant, une égale masse de houille ?

Ou bien chercherons-nous dans une future détermination des dimensions du soleil, la source d'une alimentation suffisante pour fournir aux besoins de l'humanité jusqu'à la fin de son séjour sur la terre, en sachant qu'il suffirait d'une condensation diminuant d'un dix-millième la longueur du diamètre de l'astre pour reproduire toute la chaleur dépensée pendant deux mille ans ?

Ce ne sont là que des hypothèses ; mais le caractère de grandeur qu'elles présentent, répond à celle du sujet.

A ce vaste champ d'études, ajoutez la découverte de Neptune, ajoutez la liste toujours croissante des planètes télescopiques, les lumières nouvelles que l'observation et la chimie jettent sur les météorites, les calculs patients par lesquels disparaissent ou s'expliquent les anomalies de théories établies, l'application de la photographie fixant, pour les transmettre à la postérité, les phénomènes les plus fugitifs, ceux qui intéressent la science du jour comme ceux dont la science de l'avenir pourra plus tard réclamer l'observation, et vous aurez le tableau bien incomplet encore des travaux que l'astronomie poursuit aujourd'hui avec une persévérance sans égale.

Plus nous progressons dans l'étude de l'économie de l'univers, plus elle se dévoile à nos yeux comme une vaste unité, comme une règle invariable dans la série inépuisable des phénomènes que présentent le mouvement et l'état de la matière.

Et quelle est l'époque où le génie de l'homme complète avec tant de succès le couronnement du plus beau monument qu'il ait élevé ? C'est l'époque même qui glorifie le principe du travail dans les fêtes de l'industrie, et atteste chaque jour le triomphe de la pensée sur la matière.

Au milieu de la vie active de l'atelier, du bruit des machines, la science éclairant l'invention poursuit, sur la vie humaine, cette action profonde et étendue qu'on peut comparer, sous le rapport social, aux convulsions de la nature qui se sont traduites en époques géologiques.

Les lumières nouvelles qui éclairent le domaine des sciences, les progrès des temps modernes doivent-ils nous conduire fatalement à une indifférence absolue pour la culture des lettres. Cette noble passion, qui soulevait chez nos aïeux une admiration enthousiaste pour les grands modèles de l'antiquité, est-elle éteinte chez les fils du dix-neuvième siècle, et les sources où se sont formées tant d'esprits droits, de cœurs honnêtes et de caractères virils, sont-elles taries pour la génération actuelle?

Non, Messieurs, l'étude des lettres grecques et latines continuera toujours à nous donner une appréciation plus intelligente de la civilisation moderne par la connaissance de la civilisation ancienne. Elles sont la grande voix par laquelle se manifestaient les aspirations morales et intellectuelles de peuples qui ont longtemps brillé sur la scène du monde, et qui par les beaux-arts, la philosophie, les institutions politiques, s'efforçaient, comme nous aujourd'hui, de répondre à tous les besoins les plus relevés de leur nature par la réalisation du vrai et du beau, du juste et de l'utile.

Dans les domaines de l'imagination, de la conscience, de la morale, leurs œuvres forment le centre lumineux d'où rayonnent les progrès que nous faisons chaque jour, et si nos recherches dans le monde extérieur, dans les sciences physiques établissent une supériorité incontestable pour les temps modernes, c'est moins à un jugement plus profond, à une plus grande indépendance d'esprit qu'elle est due, qu'aux appareils et aux instruments de précision dont l'art et l'industrie ont armé l'observation, pour la mesure de l'espace et du temps, de la force et du mouvement.

Croyez-vous que si Hipparque, Eratosthène, Ptolémée avaient eu en leur pouvoir le premier télescope de Galilée, ou la lunette astronomique de Newton, ils eussent abandonné à leurs successeurs éloignés la gloire d'établir les véritables lois de l'astronomie physique. Si Archimède avait pu disposer d'un appareil

aussi sensible que le chronoscope de Wheatstone, aurait-il laissé à Foucault le mérite d'obtenir dans son cabinet, sur un parcours de quelques mètres, la détermination exacte de la vitesse avec laquelle la lumière traverse l'espace qui nous sépare des astres les plus éloignés.

Loin de moi la pensée de vouloir rabaisser le génie moderne, en recherchant les germes de nos grandes découvertes dans des inventions dont le souvenir aurait péri au milieu des bouleversements de la terre. La chimie et les arts nombreux qu'elle a créés forment une science nouvelle; la physique, les mathématiques ont parcouru une carrière immense, et paraissent n'avoir d'autres limites que celles de l'intelligence humaine. La mécanique, depuis un quart de siècle, a transformé le monde.

Mais ces immenses progrès ne pouvaient se réaliser dans l'isolement. L'humanité, qui tire de l'intelligence toute sa grandeur, ne peut assurer sa marche ascendante que par le concours de toutes ses facultés. L'histoire, la philosophie, la poésie, à l'égal des sciences concrètes et des arts, sont appelées à concourir à la grandeur, à la puissance des nations. Il ne suffit pas d'arracher à la nature le secret des forces qu'elle peut mettre à notre service, de les faire travailler à notre bien-être, à l'agrandissement de notre énergie, pour s'élever à cette noblesse qui doit être notre principal caractère. Les conquêtes de la pensée doivent s'étendre dans le temps et l'espace, dans tous les lieux et dans tous les siècles, et nourrissant l'imagination et l'âme de ce qui a fait l'admiration de tant de peuples divers, chercher à assouvir ce besoin d'émotion et de sympathie qui nous travaille sans cesse.

Aujourd'hui, comme dans des siècles qu'on est convenu d'appeler littéraires, les passions ardentes que soulève l'esprit religieux ou guerrier, l'enthousiasme que soutient l'amour de la patrie et de la liberté trouvent encore les chants du poëte et les récits de l'historien.

Les spéculations de la philosophie et des sciences politiques ont encore de savants interprètes; l'enseignement de la religion, la tribune des peuples libres, de brillants orateurs.

Ne cherchons pas dans une comparaison étroite les éléments d'appréciation de l'esprit littéraire de notre siècle. N'oublions pas que la littérature n'est vraie que lorsqu'elle se mêle à nos

intérêts et à nos passions, et qu'elle devient l'expression de la conscience publique et des aspirations de chaque société toujours variable et changeante, toujours progressive.

L'histoire, les sciences morales et économiques, la philosophie, l'éloquence politique en forment aujourd'hui les sujets dominants. Les travaux étudiés que publient les nombreuses *Revues* sur les arts, les sciences, la jurisprudence, le gouvernement, déterminent de plus en plus une grande effusion de connaissances dans toutes les classes. Une discussion énergique, une analyse philosophique et profonde, une critique large et un bon sens pratique caractérisent surtout les œuvres modernes.

L'esprit de recherche, les excitations et l'indépendance même de la pensée doivent féconder le talent, et, dans cette fermentation générale, si le culte de la forme classique est quelquefois délaissé, la richesse du fond fait naître un art nouveau et fournit d'elle-même une mine féconde où la générosité, la charité, l'amour de la vérité et de la vertu, puisant de sublimes accents, tiendront nos âmes en éveil contre les vertiges produits par les calculs de l'intérêt.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1867-1868.

Messieurs,

Je dois réclamer quelques instants encore votre bienveillante attention pour l'Exposé de la situation de l'Université pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

ÉLÈVES.

Le nombre des élèves inscrits au rôle de l'Université a été de 709 ; sa répartition entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines donne les résultats ci-après :

Faculté de philosophie,	77 élèves,	dont 45 nouveaux.
» de droit,	151	23
» des sciences,	89	49
» de médecine,	113	7
Écoles spéciales,	279	50
Totaux,	709	174

Comparés aux nombres portés au rapport de l'année précédente, ces résultats accusent une diminution de 29 élèves pour

les inscriptions générales; mais je dois signaler avec satisfaction l'augmentation des inscriptions nouvelles pour les Facultés de philosophie, de droit et des sciences.

Des 709 élèves inscrits, 633 sont Belges et 76 étrangers. Ces derniers appartiennent aux États ci-après :

Pays-Bas	15
Pologne	11
Grand-Duché de Luxembourg	11
Prusse	9
France	9
Espagne	6
Principautés Danubiennes	5
Java	3
Russie	2
République de l'Équateur	1
Paraguay	1
Turquie	1
Brésil	1
Italie	1
Total	76

Les élèves Belges se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province de Liége	340
» Hainaut	79
» Namur	53
» Brabant	43
» Luxembourg	39
» Limbourg	37
» Anvers	22
» deux Flandres	20
Total	633

La mort a enlevé deux élèves à l'amour de leurs familles, à l'affection de l'Université : ce sont MM. Nestor Fagniart, élève de l'École des mines, décédé le 26 mars 1868, et M. Léon-François-Sylvain-Marie Grégoire, élève en pharmacie, décédé le 16 septembre dernier.

EXAMENS.

281 élèves se sont inscrits pour subir leurs examens pendant la deuxième session de 1867 et la première de 1868.

De ce nombre, 219 ont été admis, savoir :

119 d'une manière satisfaisante ;
83 avec distinction ;
17 avec la plus grande distinction.

Voici la liste des élèves reçus avec distinction :

MM. *A.* Faculté de philosophie.

1 Mottard, Georges, de Liége.
2 Vermer, Léopold, de Beauraing.
3 Duculot, André, de Liége.
4 Van Ham, Edgard, de St-Trond.
5 Rutten, Ernest, de Beeringen.
6 Masius, Joseph, d'Aubange.
7 Vermer, Édouard, de Beauraing.
8 Lepinois, François, de Bastogne.
9 Leplat, Alfred-Pierre-Joseph, de Linselles (France).

MM. *B.* Faculté de droit.

1 Nerincx, Edmond, de Hal.
2 Logé, Joseph, de Namur.
3 Copmans, Hubert, de St-Trond.
4 Portmans, Walth., de St-Trond.
5 De Lafontaine, Eugène-François, de Waremme.
6 Richard, Jules, de Namur.
7 Degive, Arthur, de Haltinnes.
8 Moiana, Louis, d'Anvers.
9 Fraipont, Benjam., de Burdinne.
10 Jeanne, Émile, de Liége.
11 Leclercq, Olivier, d'Ath.
12 Derichs, Arthur, de Liége.
13 Morandi, Frédéric, de Dinant.
14 Hanin, Charles, de Marche.
15 Mortehan, Edmond, de Virton.
16 Spée, Germain, de Lillo.
17 Moreau, Eug.-Éd., de Herve.
18 Servais, Lucien, de Liége.
19 Hallet, Léon, de Hannut.
20 Deprez, William, de Spa.
21 Gouttier, Émile, de Bruly-de-Couvin (1).
22 De Thibault, Charles-Marie-Albert, de Mons.
23 Bronne, Georges-Alb., de Liége.
24 Arnauts, Édouard, de Dormael.
25 Fagnan, Edmond, de Liége.
26 Seny, Alph., de Poucet-lez-Huy.
27 Baar, Émile, de Liége.
28 Detienne, Ferdinand, d'Esneux.
29 Kokai, Charles, de Stavelot.
30 Jacqué, Jules, de Bruges.
31 Regnier, Auguste, d'Olne.

---

(1) M. Gouttier a obtenu ce grade dans deux examens différents.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Rappe, Alphonse, de Thisnes.
2 Dumont, Félix, de Dolhain.
3 Genicot, Louis, de Dommartin.
4 De Locht, Léon, de Schaerbeek.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Deglimes, Alphonse, de Jumet.
2 Gody, Ernest-B.-J., de Hasselt.
3 Gille, Jul., de Marchienne-au-P.
4 Demarest, Henri, de Chimay.
5 Bodart, Gustave, de Dinant.
6 Putzeys, Joseph, de Heers.
7 Jorissenne, Gustave, d'Ixelles.
8 Piron, L., de Roclenge-sur-Geer.
9 Dortu, Victor, de Battice.
10 Lagasse, Paul, de Wavre.
11 Ancion, Edmond, de Liége.
12 Delvigne, Léopold, de Namur.
13 Henroz, Henri, de Wellin.
14 Mottart, Charles-L., de Geer.
15 Collard, Jean-H., de Haccourt.
16 Sentroul, Charles, de Liége (1).
17 Charles, Nicolas, de Liége.
18 Villers, Oliv., de Fexhe-Slins (1).
19 Goffin, Emile, de Herve (1).
20 D'Ans, Eugène, de Liége (1).
21 Bellefroid, Aug., de Herten (1).
22 Brasseur, Joseph, d'Aiseau (1).
23 Van der Aa, E., de Beeringen (1).
24 Hardy, Edouard-Ignace, de Sart.
25 Defalle, Libert, de Crisnée.
26 Tombeur, Charles-L., de Ligny.
27 Beghin, Auguste, de Beauraing.
28 Debattice, Olivier-Jos., de Herve.
29 Leers, J.-Joseph, d'Argenteau.
30 Collard, Corneille, de St-Georges.
31 Peeters, Emmanuel, de Liége.

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction, sont :

M. *A.* Faculté de philosophie.

1 Deschamps, Arsène, de Liége.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 De Locht, Victor, de Schaerbeek.
2 Mestreit, L.-J., d'Arlon.
3 Nossent, Jules, de Tongres.
4 Selb, Florent, d'Anvers.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Laduron, Ch.-N., de Beaumont.
2 Graindorge, Joseph, de Liége.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Fraikin, François, de Herve.
2 Swaen, Auguste, de Verviers.
3 Humblet, Julien, de Liége.
4 Tihon, Ferdinand, de Viemme.
5 Michel, H., de Bellefontaine (2).
6 Reypens, Charles, de Duffel (2).
7 Duquenne, Polydore, de Liége.
8 Bodson, L., de Grâce-Berleur.

---

(1) MM. Sentroul, Villers, d'Ans, Bellefroid, Brasseur et Van der Aa ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

(2) MM. Michel et Reypens ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

Les examens de passage et de sortie subis par les élèves des Écoles spéciales annexées à l'Université ont donné les résultats généraux ci-après :

Élèves examinés, 238 ;
Admissions, 214, dont

2 avec la plus grande distinction ;
14 avec grande distinction ;
46 avec distinction ;
152 d'une manière satisfaisante.

214

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction, sont :

MM.

1 Servais, Emile, de Luxembourg.
2 Loiseau, Oscar, de Landelies.

Voici les noms des élèves reçus avec grande distinction :

MM.

1 Mativa, H., de Fontaine-l'Evêque.
2 Hubert, Herman, de Liége.
3 Dejardin, Louis, de Liége.
4 Mestreit, Gabriel, de Fleurus.
5 Rocour, Georges, de Liége.
6 Wolters, Joseph, de Bois-le-Duc.
7 Dineur, H., de Merbes-le-Château.
8 Reigler, Armand, de Spa.
9 Van der Made, J., d'Arnhem.
10 Kirsch, Léopold, de Liége.
11 Londot, Pierre, de Liége.
12 Thibésart, Louis, de Liége.
13 Brouhon, Lâmbert, de Seraing.
14 Mattheï, Alph., de Ruremonde.

Voici les noms des élèves reçus avec distinction :

MM.

1 Spring, Walthère, de Liége.
2 Galler, Pierre, de Jemeppe.
3 Vasseur, Thomas, de Quaregnon.
4 Laguesse, Léon, de Liége.
5 Bourg, Victor, de Bois-le-Duc.
6 De Locht, Léon, de Schaerbeek.
7 Massenge, Adolphe, de Malmedy.
8 De Roebe, Th., de la Rochette.
9 De Wit, Paul, d'Anvers.
10 Fineuse, Edouard, de Gedinne.
11 Witmeur, Henri, de Liége.
12 Franquoy, Ferdinand, de Liége.
13 Heinerscheidt, Aug., de Mons.
14 Bottin, Alexandre, de Liége.
15 Dupret, Ernest, de Charleroi.
16 Linchet, Louis, de Liége.
17 Philippart, Jean-B., de Tournay.
18 Londot, Lucien, de Liége.
19 Melotte, Charles, de Herstal.
20 Résimont, Armand, de Seraing.
21 Heuseux, Léopold, de Herstal.
22 Fresez, Aug., de Luxembourg.
23 Van Langhenhove, R., de Gand.
24 Malpas, Léonard, de Liége.

MM.

25 Francotte, Victor, de Liége.
26 Ledoyen, Antoine, d'Aywaille.
27 De Ciechanowiecki, Ladislas, de Witolsk.
28 Groulard, Lucien, de Beverloo.
29 Lekeu, Alfred, de Dinant.
30 Tournay, Jules, de Gembloux.
31 Kelecom, Eugène, de Bruxelles.
32 Tahon, Victor, de Bruxelles.
33 Noblet, Albert, de Liége.
34 Mottard, Fr., de Petit-Hallet.
35 De Cuyper, Georges, de Liége.
36 Camus, Gaspard, de Farciennes.
37 Leclercq, Félix, de Liége.
38 Klattenhof, Louis, de Francfort-sur-Mein.
39 Carez, Gustave, de Cerfontaine.
40 Sauvage, Paul-Émile, de Liége.
41 Léonard, Julien, de Russon.
42 Delchambre, Jul., de Grivegnée.
43 Bisénius, Eugène, de Steinfort.
44 Cauderlier, Gustave, de Gand.
45 Jeanjean, J., de Philippeville.
46 Dheure, Henri, de Theux.

Cinquante-neuf élèves ont été diplômés, savoir :

20 en qualité d'ingénieur honoraire des mines ;
7 — d'ingénieur civil des mines ;
23 — d'ingénieur civil des arts et manufactures ;
9 — d'ingénieur civil mécanicien.

59

46 diplômes ont été obtenus d'une manière satisfaisante ;
11 avec distinction ;
1 avec grande distinction ;
1 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves reçus avec distinction :

MM.

1 Witmeur, Henri, de Liége.
2 Kirsch, Léopold, de Liége.
3 Franquoy, Ferdinand, de Liége.
4 Kelecom, Eugène, de Bruxelles.
5 Londot, Pierre, de Liége.
6 Carez, Gustave, de Cerfontaine.
7 Cauderlier, Gustave, de Gand.
8 Vanzuylen, Léon, d'Anvers.
9 Dupret, Ernest, de Charleroi.
10 Corteil, Maximilien, de Liége.
11 Mottard, F., de Petit-Hallet.

Avec grande distinction :

M. Servais, Émile, de Luxembourg.

Avec la plus grande distinction :

M. Loiseau, Oscar, de Landelies.

Ce n'est que la huitième fois que la plus grande distinction, accordée à M. Loiseau, est obtenue par un ingénieur civil (1), depuis la fondation des Écoles spéciales. Il ne suffit pas, pour l'acquérir, d'un succès brillant dans la dernière épreuve, mais il faut que les résultats des examens subis antérieurement dans les différentes années d'études aient tous la haute valeur exigée pour ce grade.

PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

L'année académique n'était pas terminée que la mort avait ajouté trois noms au nécrologe du Corps Professoral.

Au moment même où l'Université venait de commencer ses travaux, M. Royer succombait à une longue et cruelle maladie, et, deux mois après, M. Péters-Vaust nous était enlevé subitement. De ces deux honorables professeurs, qui appartenaient à la Faculté de médecine, le premier touchait au moment où l'éméritat allait couronner sa carrière, et le second, bien que attaché depuis 1835 à l'enseignement supérieur, pouvait encore rendre d'utiles services aux sciences pharmaceutiques.

La troisième victime que la mort frappa dans nos rangs, M. Brasseur, occupait avec éclat deux chaires importantes de la Faculté des sciences. Professeur éminent, savant distingué, ses travaux ont ouvert une voie nouvelle à la recherche des propriétés de l'étendue et marqueront à côté de ceux des grands géomètres modernes.

---

(1) Les ingénieurs diplômés avec la plus grande distinction sont :

MM. Sarg, Charles, de Francfort, en 1851.
Despret, Edouard, de Chimay, en 1855.
Micha, Joseph, de Seraing, en 1860.
Dwelshauvers, Victor, de Dinant, en 1861.
Despret, Louis, de Chimay, en 1862.
Dubeltowiez, Valentin, de Varsovie, en 1863.
Demonceau, Léopold, de Liége, en 1863.
Loiseau, Oscar, de Landelies, en 1868.

Les mesures prises pour remplir les vides que la perte de ces regrettés collègues avait faits dans l'enseignement ont déterminé des changements importants dans les attributions et la position de quelques professeurs.

Le décès de M. Royer laissait vacants, dans la Faculté de médecine, le cours de pathologie et thérapeutique spéciales et celui de médecine légale. Un arrêté royal du 21 décembre 1867 a confié le premier cours à M. le professeur Heuse, qui a été déchargé du cours d'anatomie pathologique. L'enseignement de cette branche, ainsi que celui de la médecine légale, ont été remis à M. Vanlair, docteur en médecine. M. Vanlair, qui est un des plus brillants élèves sortis de l'Université de Liége, avait déjà fait ses preuves dans le professorat à l'Ecole militaire, lorsqu'un arrêté royal du 18 février 1868 l'a nommé professeur extraordinaire à la Faculté de médecine.

M. le docteur Van Aubel, qui, l'année dernière, avait été autorisé à suppléer M. Péters-Vaust pour la partie non chimique du cours de pharmacie, a été chargé, après le décès de ce professeur, d'achever cet enseignement en entier pour l'année académique 1867-68. Une décision ministérielle du 11 septembre 1868 lui conserve le même cours pour l'année 1868-69.

Il a été pourvu au remplacement de M. Brasseur par deux arrêtés ministériels du 3 septembre 1868, qui confient à M. l'agrégé Schmit le cours de géométrie descriptive avec ses applications, et à M. Dwelshauvers-Dery, ingénieur-mécanicien et docteur en sciences mathématiques et physiques, le cours de mécanique appliquée.

M. Schmit était attaché depuis le 17 octobre 1836 à nos Ecoles spéciales, en qualité de répétiteur de géométrie descriptive et de professeur d'architecture industrielle; les bons services qu'il a rendus à l'enseignement lui donnaient, en cette circonstance, des titres incontestables.

Quant à M. Dwelshauvers-Dery, également répétiteur du cours de mécanique appliquée, les travaux qu'il a publiés nous autorisent à croire qu'il saura donner à cette branche importante le caractère pratique qu'elle doit avoir, sans rien sacrifier des droits de la théorie et de la science.

Par arrêté royal du 14 décembre 1867, M. le docteur Masius,

qui depuis quatre années faisait le cours d'anatomie humaine et descriptive avec un brillant succès, a été nommé professeur extraordinaire à la Faculté de médecine.

Un arrêté royal du 7 septembre 1868 accorde, dans la Faculté des sciences, la même récompense bien méritée à M. l'ingénieur honoraire des mines Pérard. Cet honorable professeur continuera de faire le cours de physique expérimentale et de physique industrielle.

Enfin, deux arrêtés royaux de la même date ont promu au rang de professeur ordinaire deux de nos collègues, MM. Morren et Gillon, que recommandaient également et les hautes qualités de leur enseignement et leur dévouement à la science.

J'ajouterai en dernier lieu qu'une décision ministérielle du 14 juillet dernier a continué à M. le professeur Ansiaux l'autorisation de se faire suppléer pour la partie du cours théorique, qui comprend la maladie des os, ainsi que pour les bandages et appareils, par son fils M. Oscar Ansiaux, docteur spécial en sciences chirurgicales.

L'Exposition universelle de 1867 et des services rendus à la science ont mérité à plusieurs membres du corps professoral des distinctions honorifiques de la part de différents gouvernements étrangers. L'Université accepte avec reconnaissance ces précieux témoignages de l'intérêt que ces gouvernements prennent à ses succès.

Me conformant à l'usage établi, je me bornerai à mentionner les distinctions que, dans sa haute sollicitude pour l'enseignement supérieur, notre Roi a daigné accorder, à l'occasion de la fête jubilaire que nous célébrions l'année dernière. Aux applaudissements de l'Université entière, MM. les professeurs ordinaires Joseph Macors et Troisfontaines ont été nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold, et MM. les professeurs ordinaires Ansiaux, Chandelon et de Koninck ont été promus au grade d'officier.

Nous avons accueilli avec une égale satisfaction la nomination dans l'Ordre national, qui a été obtenue plus tard par M. le professeur ordinaire de Laveleye.

COURS FACULTATIFS. — COURS PRIVÉS.

M. l'agrégé Schmit a continué le cours public *d'axonométrie* qu'il avait commencé l'année dernière, et M. le docteur Kuborn le cours privé *d'uroscopie au lit du malade.*

M. Folie, docteur en sciences physiques et mathématiques, autorisé par arrêté ministériel du 3 avril, a donné une série de leçons intéressantes sur la théorie mécanique de la chaleur.

PUBLICATIONS.

Il me reste à signaler les travaux littéraires et scientifiques publiés par les membres du corps professoral pendant l'exercice écoulé.

Dans la Faculté de philosophie :

M. Stecher a publié le *Rapport sur le concours quinquennal de la littérature française et différentes notices et articles de critique littéraire.*

M. Le Roy, qui continue d'enrichir par sa collaboration la *Biographie nationale* et le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, a publié en outre *une Notice sur feu M. le professeur Brasseur dans le Bulletin bibliographique de Rome*, et *des Articles de critique historique, philosophique et littéraire* dans divers journaux et recueils périodiques.

A l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Université, cet honorable professeur a été chargé par le Conseil Académique d'écrire l'histoire de l'Université, et je puis annoncer la prochaine publication de ce livre.

Dans la Faculté de droit :

M. Nypels a publié le tome III *de la Législation criminelle de la Belgique, avec commentaires du nouveau Code pénal.*

La deuxième livraison du *Code pénal interprété*, ou *Commentaire doctrinal du nouveau Code.*

La *Pasinomie*, ou *Recueil annoté des lois belges*, année 1868.

Divers *Comptes-rendus d'ouvrages juridiques* dans des *Recueils périodiques.*

M. de Laveleye a écrit dans la *Revue des Deux-Mondes* la suite des *Études sur l'Allemagne depuis la guerre de* 1866.

M. Maynz fait paraître la troisième édition de *ses Éléments du Droit romain.*

Dans la Faculté des sciences :

M. Gloesener, outre différents rapports académiques, a publié plusieurs articles concernant des instruments de physique de son invention, savoir :

1° *Un télégraphe sous-marin qui écrit les dépêches sur deux lignes parallèles.*

2° *Un chronographe servant à déterminer les temps infiniment courts, ainsi que les longitudes terrestres.*

3° *Un appareil qui enregistre les lois du mouvement uniformément varié.*

4° *Un système d'horloge électrique marchant avec renversement du courant électrique.*

5° *Différents galvanomètres.*

6° *Un appareil pour la transmission du courant électrique.*

M. Lacordaire a fait paraître le tome VIII de son grand ouvrage : *Genera des coléoptères*, ainsi que le *Rapport sur le prix quinquennal des sciences naturelles pendant la période de* 1862-67.

M. Chandelon a publié, dans les rapports du jury international de l'Exposition de 1867, deux rapports : l'un sur *les terres cuites et les grès cérames* (classe 17e), et l'autre sur *les produits réfractaires* (classe 51e).

Divers rapports sur l'hygiène publique, insérés dans l'exposé des travaux des différentes commissions médicales provinciales.

Des analyses des eaux de Chaudfontaine et de Blanchimont.

M. de Koninck a inséré dans la *Revue universelle des mines* une notice biographique sur l'ouvrage de M. A. Favre, intitulé : *Recherche géologique dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Cénis.*

Dans les *Bulletins de l'Académie*, une notice sur *quelques fossiles dévoniens des environs de Sandomir* (Pologne).

M. Kupfferschlaeger a publié une brochure intitulée : *Le Sel et ses différents usages*, et un article *sur la conservation de la viande par la salaison et le fumage* (Médecin de la Famille).

M. Dewalque, outre deux rapports parus dans le Bulletin de l'Académie de Belgique, l'un sur *les Observations sur le terrain silurien de l'Ardenne*, par M. Gosselet et Malaise, et l'autre sur une note de M. Van Horen, *relative à quelques points de la géologie des environs de Tirlemont*, vient de faire paraître le *Prodrome d'une description géologique de la Belgique*.

M. Catalan, qui a publié les ouvrages ci-après :

Mélanges mathématiques;

Traité élémentaire de géométrie descriptive (4e édition);

Manuel de Cosmographie (7e édition);

Manuel de Mécanique (7e édition),

a ajouté à ses travaux académiques un *Mémoire sur quelques questions relatives aux fonctions elliptiques* (Rome) et une *Note sur les surfaces orthogonales* (Académie de Belgique).

On doit à M. Morren les publications suivantes :

La Belgique horticole, revue de botanique et d'horticulture (tome 18e);

Bulletin de la fédération des Sociétés d'Horticulture de Belgique, année 1867;

L'Horticulture à l'Exposition de Paris en 1867;

Une *Notice sur les plantes de serres*, insérée dans les *Rapports du Jury international*, t. XII.

Une *Notice biographique sur la vie et les œuvres de Auguste Royer;*

Plan des serres et des constructions du Jardin Botanique de l'Université de Liége.;

Une *Seconde notice sur la duplication des fleurs et la panachure du feuillage;*

Le *Bulletin de la Société royale d'horticulture de Liége*, tome III.

Diverses notices dans la *Biographie nationale.*

Et en collaboration avec M. Schnizlein :

Flore exotique qu'il convient de cultiver dans les serres d'un jardin botanique.

M. Pérard a fait paraître deux Notes concernant *la Mesure des températures et des expériences sur une pompe rotative à engrenages* (Annales des Travaux publics).

Divers articles bibliographiques (Revue universelle).

Une brochure traitant de la création d'un second hôpital à Liége.

M. Schmit a publié la première partie d'un *Cours de géométrie descriptive.*

Divers rapports et notes sur *la canalisation des villes et le déversement des eaux chaudes dans les égoûts* (Annales du Conseil de salubrité publique de la province de Liége).

M. l'agrégé Fossion a publié un Mémoire sur *la Dérivation du sang et des fonctions de la rate, du corps thyroïde, du thymus et des capsules surrénales* (Académie de médecine).

M. de Cuyper continue la publication de la *Revue universelle des Mines* et celle de la *Revue de l'Exposition de* 1867.

Dans la Faculté de médecine :

M. Spring a fait paraître le 3e fascicule de son ouvrage intitulé : *Symptomatologie*, ou *Traité des accidents morbides*, pp. 566-987.

M. Masius a inséré, dans *les Bulletins de l'Académie de médecine*, deux mémoires sous les titres : *Du Centre ano-spinal et Recherches expérimentales sur l'innervation des sphincters de l'anus et de la vessie.*

Enfin, M. Vanlair a achevé l'année 1867 des *Archives médicales belges.*

BIBLIOTHÈQUE.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1er octobre 1867 jusqu'au 1er octobre 1868, comprend :

216	volumes	in-folio.
300	»	in-4°.
1,736	»	in-8°.
809	dissertations académiques.	
Total, 3,061		

Outre les acquisitions faites au moyen du subside annuel porté au budget de l'Université, la Bibliothèque a reçu divers dons du gouvernement français, du gouvernement prussien et du gouvernement russe.

Les particuliers qui ont bien voulu enrichir notre dépôt sont : MM. Allan, professeur à Dublin; Brasseur, professeur à Liége; U. Capitaine; Davreux, dr en médecine; Desoer, imp.-libr.; Demarteau; Durand, pasteur protestant; Delbœuf, professeur; Deliége, industriel; Festraerts, doct. en médecine; J. Fontaine, avocat; A. Gillon, prof.; Grandmont-Donders, imp.-libr.; Ferdinand Hénaux, Victor Hénaux, Lochtmans, Émile Lion, E. Morren; Is. Kupfferschlaeger, d'Otreppe-de Bouvette, L. Perard, Poznanski, Mme Ve Poncelet, de Paris; le Recteur du Collége St-Servais, de Liége; H. Romberg; Spring, prof.; Syeroczynski, Stockman, et Umé, architecte.

Comme les années précédentes, nous avons reçu les publications académiques de nombreuses Universités étrangères (1) et les mémoires de différentes Sociétés savantes (2).

COLLECTIONS.

Les collections universitaires prennent chaque jour de plus grands développements, et la nécessité d'agrandir les locaux qui les renferment devient de plus en plus urgente.

Outre les acquisitions qui ont eu lieu à l'aide du fonds de l'État, j'ai le devoir de mentionner plusieurs dons faits par des particuliers, notamment :

1° De M. Montéfiore, commissaire résident de la Nouvelle-Galle du Sud à l'Exposition universelle de Paris, un gros bloc de houille provenant des houillères australiennes, ainsi que de

---

(1) Universités de Breslau, Bonn, Berlin, Bâle, Copenhague, Christiana, Coimbre, Erlangen, Giessen, Göttingen, Heidelberg, Helsingfors, Jena, Kiel, Königsberg, Lund, Marbourg, Munich, Rostock, Tübingen, Upsal, Würzburg et Vienne; Universités de Hollande et Athénée de Hambourg.

(2) Société pour l'avancement des sciences en Angleterre; Société géologique de Vienne; Académie impériale de Vienne; Société des bibliophiles de Bruxelles; Société Liégeoise de littérature wallonne; Société royale des sciences de Liége; Académie royale de Bruxelles, et Société d'Émulation de Liége.

nombreux objets de technologie botanique et divers spécimens d'ethnographie, tous concernant l'Australie.

2° De la part de M. Montéfiore-Levi, par l'entremise de M. le professeur Gillon, une collection des produits de l'usine du Val-Benoît, comprenant les composés de nickel et de cobalt employés dans les arts.

3° De M. Laumonnier, un modèle de fours à coke en ruche.

4° De M. Paquot, directeur-gérant du Bleyberg, deux modèles d'appareils de préparation mécanique des minerais.

5° De la Société anonyme de Marcinelle et Couillet, de la Société du Phénix, de MM. Nicaise et Deleure, constructeurs à la Louvière, de la direction des ateliers du Grand-Central belge, des collections de rails et traverses métalliques; des modèles et une grande quantité de pièces de matériel de chemins de fer.

Ces dons ont été faits par l'intervention de M. l'ingénieur en chef Despret, chargé du cours d'exploitation des chemins de fer à nos écoles spéciales.

6° De M. Paul Marsh, à Charlottenburg, lez-Berlin, par l'entremise de M. le professeur Chandelon, une collection de matières premières et de produits céramiques.

7° De la direction du Jardin de Kew, par l'entremise de M. le professeur Morren, une belle et nombreuse collection de bois étrangers pour notre musée de botanique.

8° Le Jardin botanique s'est aussi enrichi d'un grand nombre de dons faits par MM. Ad. Brongniart, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Paris, et Barillet-Deschamps, directeur des jardins publics de la ville de Paris.

L'agrandissement des salles occupées par nos collections scientifiques n'est pas la seule amélioration que l'Université doit réclamer dans l'intérêt des études. La sollicitude que l'Administration communale n'a cessé de témoigner pour les succès d'une institution qui, j'ose le dire, contribue hautement à la prospérité de la ville de Liége, m'encourage à faire ici l'exposé des exigences nouvelles auxquelles il importe de faire droit.

Aujourd'hui que l'enseignement pratique prend chaque jour plus d'extension ; que partout, en Allemagne et en France, on élève des constructions monumentales pour les services scientifiques, il n'est plus possible de passer sous silence l'insuffisance

de nos laboratoires, ainsi que les inconvénients nombreux que présentent les locaux affectés aux travaux anatomiques et physiologiques, tant sous le rapport des dimensions et de la disposition, que sous celui de la salubrité. Leur remplacement, déjà sollicité souvent, est commandé non-seulement par l'intérêt des études et du progrès scientifique, mais encore par des considérations hygiéniques.

FÊTE JUBILAIRE DU 50e ANNIVERSAIRE.

De même que les séances annuelles de rentrée fournissent périodiquement au Recteur l'occasion de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les travaux de l'exercice écoulé, et de mesurer ainsi le mouvement des études, de même un usage immémorial, respecté de toutes les Universités, a consacré le retour demi-séculaire d'une fête académique plus solennelle, destinée à réveiller le souvenir des anciens maîtres, et à rappeler aux jeunes gens, par l'exemple de leurs pères, à quels glorieux résultats conduit le travail soutenu par l'amour de la science. A cette fête jubilaire sont conviés tous les anciens élèves, et de toutes parts ils s'empressent d'accourir, les plus illustres comme les plus modestes, de toutes les conditions et de tous les âges, heureux de revoir encore une fois, réunis à leurs anciens condisciples, le théâtre de leurs premiers succès, de leurs illusions de vingt ans, de leurs épanchements généreux.

Nous n'avons pas voulu commencer notre cinquante-unième année sans nous conformer à cette touchante coutume.

Les Universités de l'État ne peuvent se vanter encore d'une longue histoire. Cinquante années seulement nous séparent de leur inauguration ; mais les vicissitudes qu'elles ont traversées, la part que leurs anciens étudiants ont prise aux débats d'où est sortie notre indépendance nationale, la rapidité des événements enfin et le contraste des deux régimes sous lesquels l'enseignement supérieur s'est développé, font paraître cette période plus longue qu'elle ne l'est en effet.

De nombreux témoins de leurs commencements existent encore. Le 3 novembre 1867, à l'appel du corps professoral, des

représentants de toutes les années académiques ont répondu. Rappelez-vous cette réunion, où figuraient tant d'hommes éminents et à tant de titres. L'Université pouvait être assez fière de ses enfants pour ne pas regretter d'être si jeune encore. Autant qu'aucune autre, en si peu d'années, elle a été une mère féconde, et j'ose ajouter, une mère sage et prévoyante. En entrant dans la vie active, les hommes se dispersent et combattent dans des camps opposés ; mais ici nous avons vu les adversaires les plus convaincus se serrer la main comme sur un terrain neutre. C'est que l'Université n'avait jamais été, à leurs yeux, un foyer de propagande irritante, et qu'elle s'affirmait encore hautement dans le respect de sa tradition, qui est avant tout la séparation de la science et de la politique, au nom du plus pur patriotisme, au nom du respect dû à toutes les convictions sincères. C'est dans cet esprit que nous voulons continuer à former pour la patrie des citoyens vraiment utiles et des hommes vraiment libres. Le passé répond de l'avenir.

Messieurs les Étudiants,

En prononçant ces dernières paroles, c'est à vous surtout que votre Recteur s'adresse.

Le passé répond de l'avenir, mais c'est à la condition que vous fécondiez le présent par l'application et le travail.

Habituez votre esprit par des études sérieuses à la méditation, qui seule peut vous conduire à la vraie connaissance du progrès. Que cette généreuse ardeur, heureux privilége de votre âge, que les vives impatiences qui vous agitent, se concentrent vers un seul but : la culture de l'intelligence, l'amélioration morale du cœur. Plus tard, dans le vaste monde qui nous entoure, vous trouverez la carrière ouverte à l'exercice de vos plus nobles facultés, et l'Université sera fière de vos succès, comme vous, de votre côté, vous serez heureux d'évoquer le souvenir de cette *Alma mater* dont le dévouement ne le cède qu'à l'amour qu'elle porte à tous ses enfants.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1868-1869.

—

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

—

Recteur et Président du Conseil :

M. C. DE CUYPER, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences.

Secrétaire du Conseil :

M. A. LE ROY, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et des lettres.

DOYENS DES FACULTÉS :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. A. TROISFONTAINES, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. TH. J. J. DE SAVOYE, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. IS. KUPFFERSCHLAGER, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. H. SAUVEUR, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

A. Borgnet (*faubourg St-Gilles*, *n°* 145) : Histoire politique du moyen-âge. — Id., id. de la Belgique.

P. Burggraff (*rue Louvrex*, *n°* 109) : Littérature orientale, (hébreu et arabe). — Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque.

Ch. Loomans (*rue Beeckman*, *n°* 20) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. Troisfontaines (*rue Courtois*, *n°* 16) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. Stecher (*quai de Fragnée*, *n°* 30) : Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

A. Le Roy (*faubourg Saint-Gilles*, *n°* 139) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique. — Archéologie.

N. Schwartz (*rue Louvrex*, *n°* 36) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

Professeurs extraordinaires.

J. Fiess (*rue Féronstrée*, *n°* 87) : Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

J. Delboeuf (*rue Hemricourt*, 21) : Littérature latine. — Littérature grecque. — Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeurs ordinaires.

J. S. G. Nypels (*quai de Fragnée*, *n°* 94) : Droit criminel. — Procédure civile.

V. Thiry (*rue Courtois*, *n°* 20) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. Macors (*rue Louvrex*, *n°* 80) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.

Th. J. J. de Savoye (*rue Courtois*, *n°* 18) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. Macors (*rue Louvrex*, *n°* 66) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent). — Droit administratif.

Émile de Laveleye (*rue Courtois*, *n°* 38) : Économie politique. — Économie industrielle.

P. Namur (*rue Bassenge*, *n°* 32) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

C. Maynz (*quai du Commerce*, *n°* 65) : Pandectes.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeur émérite.

M. Gloesener (*rue des Augustins*, *n°* 55) : Physique mathématique.

Professeurs ordinaires.

Th. Lacordaire (*rue Ste-Marie*, *n°* 24) : Zoologie. — Anatomie comparée.

J. P. Chandelon (*rue Darchis*, *n°* 14) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. de Cuyper (*rue Louvrex*, *n°* 40) : Géométrie analytique. — Mécanique analytique. — Astronomie.

L. G. de Koninck (*rue Bassenge*, *n°* 44) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. Trasenster (*quai de l'Industrie*, *n°* 9) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

C. E. Catalan (*rue Nysten*, *n°* 21) : Haute algèbre. — Analyse supérieure (calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques.) — Probabilités.

Is. Kupfferschlaeger (*rue du Jardin Botanique*, *n°* 18) : Docimasie.

G. Dewalque (*rue Devant-la-Madeleine*, *n°* 13) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

Ed. Morren (*Boverie*, *n°* 1) : Botanique.

A. Gillon (*boulevard d'Avroy*, *n°* 47) : Métallurgie.

Professeur extraordinaire.

L. Perard (*rue du St-Esprit*, *n°* 81) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

Chargés de cours.

J. P. Schmit, agrégé (*rue Louvrex*, *n°* 115) : Architecture industrielle. — Géométrie descriptive.

N. G. Fossion, agrégé (*Montagne Ste-Walburge*, *n°* 130) : Physiologie comparée.

V. Dwelshauvers (*à Herstal*) : Mécanique appliquée aux arts.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs ordinaires.

A. Spring (*rue Beeckman*, *n°* 32) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. Ansiaux (*rue Féronstrée*, *n°* 32) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages

et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

H. Sauveur (*boulevard de la Sauvenière*, *n°* 32) : Clinique interne.

T. Schwann (*quai de l'Université*, *n°* 11) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

Th. Vaust (*place Saint-Jean*, *n°* 5) : Pharmacologie. — Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

J. H. Borlée (*rue Bertholet*, *n°* 8) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

H. Heuse (*rue Saint-Remy*, *n°* 19) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, maladie des femmes et des enfants, maladie de la peau et maladies syphilitiques. — Hygiène publique et privée.

Professeurs extraordinaires.

Ad. Wasseige (*rue des Clarisses*, *n°* 35) : Théorie et pratique des accouchements.

V. Masius (*rue Bassenge*, n° 36) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques.

C. Vanlair (*rue des Augustins*, 25) : Anatomie pathologique générale. — Médecine légale y compris la toxicologie.

Chargé de cours.

J. Ch. Van Aubel, docteur en médecine et pharmacien (*place de l'Université*) : Pharmacie théorique et pratique.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. J. P. X. Wurth.
Ch. Frankinet.
A. Hennau.
J. H. Bormans.
E. Dupont.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. A. TROISFONTAINES. — Secrétaire, M. J. DELBŒUF.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

	MM.		
Histoire de la littérature française	STECHER (J.), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Lundi, mardi, 10 à 11 h.
Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine	DELBŒUF (J.), prof. extraord.	Vendredi, 8 à 9 h.; samedi, 11 à 12 h.	Mardi, merc., 8 à 9 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Histoire politique de l'antiquité.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Histoire politique du moyen-âge	BORGNET (A.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à 11 h.; vend., 9 à 10 h.	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique de la Belgique	(Idem.)	Lundi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.	Jeudi, 9 à 10 h.
Psychologie	LOOMANS (CH.), prof. ordinaire	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Logique	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, mardi, 9 à 10 h.
Morale.	LOOMANS (CH.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.	. . . . .
Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque	BURGGRAFF (P.), prof. ordinaire.	Mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.

Matières de l'examen de Docteur.

Littérature latine	DELBŒUF (J.), prof. extraord.	Mardi, mercredi, vend., 9 à 10 h.	Mardi, 9 à 10 h.
Littérature grecque.	(Idem.)	Mardi, samedi, 10 à 11 h.	Mardi, 10 à 11 h.; jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la littérature ancienne	STECHER (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques	TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.	. . . . .	Lun., merc., 9 à 10 h.; vend., 10 à 11 h.
Métaphysique générale et spéciale	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 h.	. . . . .
Histoire de la philosophie ancienne et moderne	SCHWARTZ (N.), prof. ordinaire.	Jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Matières non comprises dans les Examens

Littérature orientale	BURGGRAFF (P.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).
Littérature flamande	* * *	Jours et heures à fixer ultérieurem^t.	Jours et heures à fixer ultérieurem^t.
Archéologie	LE ROY (A.), prof. ordin.	(Voir la Faculté de Droit.)	
Histoire politique moderne	MACORS (J. G.), *prof. ordin.*	(Idem.)	
Economie politique	DE LAVELEYE (E.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, 3 à 4 h.	. . . . .
Esthétique	LE ROY (A.), prof. ordin.	Jours et heures à fixer ultérieurem^t.	
Antiquités romaines, religieuses, militaires tc.	TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.		

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. TH. J. J. DE SAVOYE. — Secrétaire : M. P. NAMUR.

Matières de l'examen de Candidat.

Histoire politique moderne	MACORS (J. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, 11 à 12 1/2 h.
Introduction historique au cours de droit civil	(Idem.)		
Exposé des principes généraux du Code civil	DE SAVOYE (TH. J. J.), prof. ord.	Mercredi, vendredi, 11 à 12 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 11 à 12 1/2 h.
Encyclopédie du droit	NAMUR (P.), prof. ordin.	Mardi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.
Histoire et institutes du droit romain		Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.	
Droit naturel ou philosophie du droit	LOOMANS (CH.), prof. ordin.	. . . . .	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Matières du premier examen de Docteur.

Droit civil moderne	THIRY (V.), prof.ord.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Droit public interne	MACORS (J. G.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Economie politique	DE LAVELEYE (E.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Pandectes	MAYNZ (C.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

Matières du second examen de Docteur.

Droit criminel	NYPELS (J. S. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Procédure civile	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Droit commercial	THIRY (V.), prof. ordin.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
Droit civil moderne	DE SAVOYE (TH. J. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.			
	MM.		
Droit public interne	(Voir plus haut.)		
Droit administratif	MACORS (F.), prof. ord.	Merc., vend., sam., 8 1/2 à 10 h.	Mercredi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Economie politique	(Voir plus haut.)		
Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif)	MACORS (J. G.), prof. ord.		Jours et heures à fixer ultérieurement.
Examen de Candidat notaire.			
Droit civil	(Voir les cours de la candidature du 1er et du 2e doctorat.)		
Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent).	MACORS (F.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.

FACULTÉ DES SCIENCES.

(Doyen, M. I. KUPFFERSCHLAEGER. — Secrétaire, M. A. GILLON.)

Examen de Candidat en sciences naturelles.			
Psychologie	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)		
Chimie inorganique	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Mardi, jeudi, vendr., 11 à 12 3/4 h.	. . . . .
Chimie organique	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	. . . . .	Mardi, merc., 11 à 12 1/2 h.; jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Physique expérimentale	PERARD (L.), prof. extraord.	Lundi, mercredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Lundi, vendr., sam. 11 à 12 1/2 h.

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles	MORREN (Ed.), prof. ord.	Mardi, mercredi, jeudi, 3 à 4 1/2 h.	Mercredi, jeudi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Zoologie. Animaux vertébrés	LACORDAIRE (TH.), prof. ord.	Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.; vendredi, 9 à 10 h.	. . . . .
Zoologie. Animaux invertébrés		. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Minéralogie	DEWALQUE (G.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .

Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.

Psychologie	(V. la faculté de phil. et des lettres.)		
Haute algèbre	CATALAN (E. C.), prof. ord.	Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.	
Géométrie analytique	DE CUYPER (A. C.), prof. ord.	Mardi, vendredi, 3 à 4 h.	. . . . .
Physique expérimentale	(Voir ci-dessus.)		
Statique	TRASENSTER (L. J.), prof. ord.	(Voir Cours des Ecoles spéciales).	
Géométrie descriptive	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	
Calcul différentiel et calcul intégral	CATALAN (E. C.), prof. ord.	. . . . .	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Chimie inorganique	(Voir ci-dessus.)		
Minéralogie	(Idem.)		

Examen de Docteur en sciences naturelles.

Chimie organique approfondie	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	. . . . .	Lundi, 3 à 4 h.
Chimie inorganique approfondie	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Lundi, 3 à 4 h.	. . . . .
Anatomie comparée	LACORDAIRE (TH.), prof. ord.	. . . . .	Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.
Physiologie comparée	FOSSION (N. G.), agrégé.	Lundi, merc., vend., 8 1/2 à 9 1/2 h.	. . . . .
Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles	(Voir ci-dessus.)		
Minéralogie	(Id.)		
Géologie	DEWALQUE (G.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Astronomie physique	DE CUYPER (A. C.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.			
	MM.		
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. . . .	CATALAN (E. C.) prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2.	Lundi, vendredi, samedi, 10 à 11 1/2.
Physique mathématique	GLOESENER (M.), prof. émérite.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.
Astronomie	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	(Voir ci-dessus.)	
COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.			
Enseignement préparatoire.			
Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions	(Voir ci-dessus.)		
Calcul différentiel et calcul intégral . . .	(Idem.)		
Mécanique analytique	(Idem.)		
Chimie inorganique	(Idem.)		
Chimie organique	(Idem.)		
Physique	(Idem.)		
Astronomie et éléments de géodésie . . .	(Idem.)		
Géométrie descriptive et applications à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres.	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Statique élémentaire et principes de dynamique	TRASENSTER (L. J.), prof. ordin.	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Style et rédaction	STECHER (J.), prof. ordin.	. . . . .	Mardi, mercredi, 11 à 12 h.

Enseignement spécial.

Mécanique appliquée	DWELSHAUVERS (V.), docteur en science et ingénieur-mécanicien.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Mercredi. vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	. . . . .	Jeudi, vendr., sam., 9 1/2 à 11 h.
Id. id. organique	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	Lundi, mardi, mercr., 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Minéralogie	(Voir ci-dessus.)		
Géologie	(Idem.)		
Exploitation des mines	TRASENSTER (L. J.), prof. ord.	Jeudi, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.	Jeudi, vendredi, sam., 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	PERARD (L.), prof. extr.	. . . . .	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Métallurgie	GILLON (A.), prof. ord.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, mercredi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Docimasie	KUPFFERSCHLAEGER (I.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Architecture industrielle	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 7 à 8 h.
Economie industrielle	DE LAVELEYE (E.), prof. ord.	Mercredi, 3 à 4 h.	. . . . .

Matière non comprise dans les Examens.

Paléontologie	DEWALQUE (G.), prof. ord.	Jours et heures à fixer ultérieurement.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Doyen, M. H. SAUVEUR. — Secrétaire, M. V. MASIUS.)

Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Anatomie humaine générale	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mercredi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Anatomie, humaine descriptive	MASIUS (V.), prof. extr.	Mardi, mercr., jeudi, vendr. sam., 10 à 11 h.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 9 à 10 h.
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première.	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mardi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Jeudi, samedi, 10 1/2 à 12 h.
	(Idem.)	(Idem.)	(Idem.)
Éléments d'anatomie comparée.	FOSSION (N. G.), agrégé.	. . . . .	Lundi, merc., vend., 10 1/2 à 12 h.
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie	LACORDAIRE (Th.), prof. ord.	. . . . .	Lundi, mercr., vendr., 3 1/2 à 5 h.
Démonstrations anatomiques (dissections).	VAUST (Th.), prof. ord. MASIUS (V.), prof. extr. (Assisté par le prosecteur.)	Tous les jours.	

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Matières du premier examen de Docteur.			
	MM		
Pathologie générale.	SPRING (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 5 à 6 1/2 h.	. . . . .
Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.	VAUST (TH.), prof. ordinaire.	Id. id. id. 3 1/2 à 5 h.	. . . . .
PATHOL. SPÉC. Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (*Cours de 2 ans*)	HEUSE (H.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. extr.	Lundi, mercr., vendr., 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Matières du deuxième examen de Docteur.			
PATHOLOGIE CHIRURGICALE. 1° Matières générales, y compris les maladies des os. .	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.
2° Matières spéciales, y compris les maladies des yeux.	BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, 12 à 1 h.; mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Théorie des accouchements	WASSEIGE (A.), prof. extraordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Hygiène publique et privée.	HEUSE (H.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 h.
Médecine légale, y compris la toxicologie. .	VANLAIR (C.), prof. extr.	. . . . .	Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.

Matières du troisième examen de Docteur.

Clinique interne.	SAUVEUR (H.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.
Idem.	SPRING (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, sam., 7 1/2 à 9 h.	Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.
Clinique obstétricale	WASSEIGE (A.), prof. extraord.	Cette clinique se fera à la Maternité pendant toute l'année aux heures à déterminer selon l'occurrence.	
Clinique ophthalmologique	BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.	Lundi, jeudi, sam., 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales	(Idem.)	. . . . .	Mardi, 12 à 1 h.; mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.

Examen de pharmacien.

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses *maxima* auxquelles on peut les administrer	VAN AUBEL (J.), doct. en méd. et ph.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques.	(Idem.)	Id. Id. Id. 9 1/2 à 12 h.	Id. Id. Id. 9 1/2 à 12 h.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 27 juin 1868.

Le Secrétaire,
I. KUPFFERSCHLAEGER.

Le Recteur,
C. DE CUYPER.

Approuvé en conformité du 2e paragraphe de l'article 5 du titre 1er de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Intérieur,
EUDORE PIRMEZ.

EXTRAIT

DES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

CONCERNANT :

1° LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription ; le droit d'inscription est de 15 francs. Art. 18 de la loi.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. Art. 28 du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à observer les réglements universitaires. Art. 19 de la loi.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1er de l'arrêté du 30 novembre 1849.

Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1re catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs; pour les autres Facultés, 60 francs.

2e catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs; pour les autres facultés, 40 francs.

3e catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs; pour les autres Facultés, 30 francs.

4e catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1° Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2° Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1° Pour les candidats en droit, 150 francs.

2° Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850.

Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures ;

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1re à la 2e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2e à la 3e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3e à la 4e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paîront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1re à la 2e année d'études,

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2e à la 3e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paîront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application : Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

1re année d'études, y compris le dessin,		220 fr.
2e année d'études, y compris le dessin et les manipulations,		240 id.
3e année d'études, y compris le dessin,		120 id.
4e année d'études,	id.	120 id.
5e année d'études,	id.	120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février. Art. 1er du règlement.

2° LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 36 du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.

Les programmes des cours sont soumis à son approbation.

Art. 8 du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre.

Art. 9 du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.

Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.

Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances: l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7 du règlement.

Le 1er et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le jour de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold Ier et de l'acceptation de la Constitution ;

Le 1er et le 2 novembre ;

Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

3o LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29. du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collége des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les réglements.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Art. 48 du règlement.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Art. 41 du règlement.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Art. 42 du règlement.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Concernant la délivrance des certificats institués par l'art. 7 de la loi du 1er mai 1857 et l'art. unique de la loi du 30 juin 1865.

Délibération du Conseil académique du 24 novembre 1865.

ART. 1er. Le certificat de fréquentation d'un cours universitaire, *avec assiduité et avec fruit*, ne sera délivré qu'à l'élève qui, après avoir suivi ce cours assidûment, justifiera, dans un examen sommaire, en avoir retiré du fruit.

ART. 2. Cet examen se fera par le professeur compétent dans une des salles de l'Université.

Il sera public, et, autant que possible, annoncé par affiche *ad valvas*, au moins trois jours d'avance.

Il ne durera que le temps jugé nécessaire par le professeur pour qu'en le combinant avec ses autres éléments d'appréciation, il ait la conviction que l'élève satisfait aux prescriptions de la loi.

ART. 3. Chaque professeur que la chose concerne fera connaître en temps opportun l'époque à partir de laquelle les élèves pourront se faire inscrire pour subir l'examen sommaire.

Il fixera le jour et l'heure de chaque examen.